

Adresse desservie :
SAS MOP'S SERVICES
9 CH DE CAVALE
LOCAL C
82170 GRISOLLES

Votre référence :
14 716 001 10501801 26140

Nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr/

Par téléphone :

[05 61 80 09 02](tel:0561800902)

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le

samedi entre 9h00 et 12h

Pour vos demandes et urgences (24h/24)

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

VEOLIA EAU

SERVICE CONSOMMATEURS

TSA 40118

37911 TOURS CEDEX 9

Agence :

291 rue des peupliers à Grisolles

Lun, Mar, Mer, Jeu : 8h30-12h30/14h30-17h, Ven : 8h30-12h30

/25120442664L06/2737/194/0/0000CIP

SD : 86501778143265W



14.716.001

SAS MOP'S SERVICES
MME PINEAU SANDRINE
9 CH DE CAVALE
82170 GRISOLLES

Votre facture simplifiée

Montant prélevé :

comprenant :

- Eau potable
- Assainissement
- Organismes publics

(voir détail au verso)

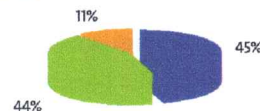
277,26 € TTC

le 19 décembre 2025

125,84 €

121,29 €

30,13 €



Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

Soit 41 000 litres d'eau

41 m³

Prix TTC au litre : 0,00561 €
(hors abonnement)

Périodes prises en compte :

Abonnement : JANV. 26 A JUIN 26

Consommation : 2EME SEMESTRE 2025

Information Client

Votre paiement

Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : CREDIT AGRICOLE

Titulaire du compte : MOP'S SERVICES

Numéro de compte (IBAN) : FRXX 112X XXXX XXXX XX67 6XX

Votre référence de prélèvement (RUM) : XX163349531SEPA

Votre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen à votre convenance. Avant la prochaine échéance, veuillez transmettre votre demande de changement de coordonnées bancaires via votre espace client <https://www.service.eau.veolia.fr/>.

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ Distribution de l'eau					
Abonnement (part distributeur)			15,25	5,50	
Abonnement (part syndicale)			2,62	5,50	
Consommation (part distributeur)					
DU 19/06/2025 AU 25/11/2025	41	0,8716	35,74	5,50	
Consommation (part syndicale)					
DU 19/06/2025 AU 25/11/2025	41	1,5944	65,37	5,50	
Redevance soutien d'étiage de la Garonne					
DU 19/06/2025 AU 25/11/2025	41	0,0070	0,29	5,50	
Total Distribution de l'eau					125,84
■ Collecte et/ou traitement des eaux usées					
Abonnement (part distributeur)			11,32	10,00	
Abonnement (part collectivité)			14,60	10,00	
Consommation (part distributeur)					
DU 19/06/2025 AU 25/11/2025	41	1,1474	47,04	10,00	
Consommation (part collectivité)					
DU 19/06/2025 AU 25/11/2025	41	0,9100	37,31	10,00	
Total Collecte et/ou traitement des eaux usées					121,29
■ Organismes publics (Agence de l'eau)					
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	41	0,1101	4,51	5,50	
Consommation eau potable (Agence de l'eau AE)	41	0,3200	13,12	5,50	
Performance réseaux eau potable (Agence de l'eau AE)	41	0,1040	4,26	5,50	
Performance systèmes assainissement collectifs (AE)	41	0,1560	6,40	10,00	
Total Organismes publics (Agence de l'eau)					30,13
Total général :			257,83		277,26
Total TVA : 19,43 €					
Montant HT 141,16 € TVA (5,50 %) : 7,76 €					
Montant HT 116,67 € TVA (10,00 %) : 11,67 €					
Montant prélevé :					277,26 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet. En outre, toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L.441-10 et D.441-5 du code de commerce). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume consommé
H25UA214045	15		41	25/11/2025	relevé	41	41

Votre prélèvement automatique

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

• Paiement par prélèvement mensuel :

Pour étaler vos dépenses d'eau tout au long de l'année. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant le solde à régler ou la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• Paiement par TIPSEPA :

Attention aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Dater et signez le puis renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne sont manquantes ou erronées, merci d'y joindre un IBAN.

• Pour payer par virement bancaire :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
FR7630004007620001500053563

• Paiement par prélèvement à l'échéance :

Prélèvement automatique, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de la facture. Remboursement automatique par virement sur votre compte bancaire en cas de crédit en votre faveur.

• Paiement par chèque :

Attention, aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Etablissez le à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture.

• Paiement par Carte Bancaire :

Rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto de cette facture, rubrique « Je paye ma facture », créez votre espace personnel et laissez vous guider.